



Envoyé en préfecture le 21/01/2026

Reçu en préfecture le 21/01/2026

Publié le 21/01/2026

S²LO

ID : 074-200054138-20260114-DEL_2026_01-DE

**DELIBERATION N° Del 2026-01
COMMISSION SYNDICALE DES PROPRIETAIRES DU PLANAY DU 14 JANVIER 2026**

Titre : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

Le 14 janvier 2026 à 19H00, le conseil syndical de la commission syndicale des propriétaires du PLANAY, dûment convoqué le 07 janvier 2026, s'est réuni en séance publique, salle des commissions de l'hôtel de ville de Faverges-Seythenex, sous la présidence de Monsieur Julien VIOLI, Président.

PRESENTS :

Julien VIOLI, Président, Yoann FALQUET, 1^{er} vice-président, Elie TISSOT 2^{ème} vice-président, Sandrine JAMAIN, Patrice TERRIER, Benjamin GOLLIET-MERCIER, Daniel PETIT

ABSENTS REPRESENTES PAR POUVOIR : 0

Conseillers en exercice : 7

Conseillers représentés : 0

Secrétaire de séance : Patrice TERRIER

ABSENTS EXCUSES : 0

Conseillers présents au jour de la séance : 7

Conseillers absents ou absents excusés : 0

Monsieur Julien VIOLI fait le rapport suivant :

Le code général de Collectivités territoriales prévoit que si un syndicat est rattaché à une commune de plus de 3500 habitants, alors, un débat d'orientation budgétaire doit avoir lieu dans les 2 mois qui précèdent le vote du budget. Ce débat fait l'objet d'un rapport. Il est pris acte de ce débat par délibération de la commission syndicale.

A l'unanimité (7 votants), le conseil syndical :

- Prend acte du débat d'orientation budgétaire 2026 (ci-joint).
- Autorise le président, à signer toutes pièces, de natures administratives, techniques ou financières nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de la plus tardive des dates suivantes :

- date de réception en Préfecture d'Annecy ;
- date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Le Président,
Julien VIOLI



Délibération n° Del -2026- 01 du 14/01/2026



Rapport d'orientation budgétaire 2026

Résultat du compte administratif 2025 provisoire

Le compte administratif 2025 est estimé à :

- Un excédent d'investissement de : 16 151,75 €
- Un excédent de fonctionnement de : 11 391,09 €

Comme chaque année, ces résultats positifs seront repris dans le cadre du budget prévisionnel 2026.

Projet de budget 2026

Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement concernent notamment :

- L'entretien du Réservoir
- La prime d'assurance des biens de section
- La taxe foncière
- Les cotisations pour la Chasse
- La contribution à l'hectare auprès de l'office Nationale des Forêts
- Des frais divers pour des petites réparations ou pour l'élimination des déchets de venaison
- Les fournitures diverses pour évènements
- L'indemnité de fonction du Président
- L'indemnité du Régisseur

Les dépenses d'investissement :

Cette année des crédits sont provisionnés pour les dépenses qui pourraient être décidées durant l'exercice.

Les recettes de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement concernent :

- La location de l'alpage
- Les cartes de chasse, cette année le tarif des cartes de chasse passe de 60 € à 70€
- Les produits issus de la fabrication et de la vente de pain, de pizza ou de brioche et les dons éventuels.

En sus de ces recettes, l'excédent de fonctionnement reporté viendra couvrir les dépenses de fonctionnement.

Les recettes d'investissement :

Les dépenses d'investissement du budget 2026 seront couvertes par l'excédent d'investissement reporté.

Fongibilité des Crédits

Application de la Fongibilité des crédits dans le cadre de l'exécution budgétaire annuelle 2026

PEFC

Renouvellement de la Certification de Gestion Forestière Durable – Période 2026-2030
